

ALLOCUTION DE MAITRE

YERIM THIAM

BÂTONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS

Monsieur le Président de la République,

Président du Conseil Supérieur de la Magistrature,

Madame le Doyen du Conseil de l'Ordre de Avocats du Sénégal,

Messieurs les Membres du Conseil de l'Ordre des Avocats du Sénégal,

Mes Chers Confrères,

C'est le cœur plein de tristesse que nous invoquons, encore cette année, la mémoire de ceux de nos confrères et de ceux des membres des autres familles judiciaires qui ont été rappelés à Dieu au cours de l'année judiciaire qui vient de s'écouler.

Tous de valeureux fils de notre Nation.

Puisse la terre leur être légère et Dieu les accueillir en son Paradis.

Invoquons, d'abord, la disparition de Maître Doudou Salmone Fall qui fut greffier en chef de la Cour Suprême et dont la carrière a été si exceptionnelle qu'après une retraite bien méritée, il a été amené à reprendre du service pour diriger le greffe du nouveau Conseil Constitutionnel.

Mesdames, Messieurs et les Greffiers en Chef, Mesdames, Messieurs les Greffiers, Mesdames, Messieurs les Secrétaires des Greffes et Parquets.

Quant à nous avocats, il nous plaît de souligner que son exemple est pour vous et pour nous un légitime sujet de fierté. Le Barreau du Sénégal a partagé et partage, encore, avec vous, la profonde tristesse causée par sa disparition. C'est le lieu pour moi, en mon nom personnel et au nom de tous mes confrères, de vous redire, comme je tiens à le faire chaque année, combien nous apprécions le travail que vous accomplissez tous les jours dans des conditions extrêmement pénibles.

Il nous faut, aussi, hélas, invoquer la mémoire de Maître Abdourahmane Diouf, disparu accidentellement à la fleur de l'âge.

Il était de ces jeunes avocats promis à un très bel avenir.

Sa droiture, son profond respect pour les règles et les institutions de notre Ordre, sa brillante intelligence et ses plaidoiries pertinentes nous manquent déjà. Mais Dieu, après lui avoir donné des qualités exceptionnelles, a préféré le rappeler à lui. Nous respectons sa volonté et nous joignons à la douleur de sa famille éplorée.

Il nous faut, encore, invoquer la mémoire de Maître Arnaud Pierre Blancher, mon cher ami, qui était, aussi, l'ami de tous. Né en Côte d'Ivoire, il avait épousé à Dakar, l'une de nos compatriotes. Et, avec elle, c'est le Sénégal tout entier qu'il avait adopté

au point d'en faire sa véritable patrie. Son extrême convivialité, sa gentillesse légendaire et sa générosité de cœur en faisaient un avocat de compromis dont la vivacité d'esprit était appréciée par tous.

Il savait, aussi, relever les défis et mener les stratégies de rupture, lorsque cela s'avérait nécessaire. Mais, son sens de l'honneur était exacerbé... Dans un ultime défi, il a voulu rappeler au monde entier les difficiles conditions qui sont celles des avocats. Arnaud «*khonx nop*», ta silhouette absente de nos prétoires, nous manque déjà.

Il me reste à évoquer la mémoire de Monsieur le Bâtonnier Doudou Thiam, mon père et le vôtre, Monsieur le Président de la République.

Monsieur le Bâtonnier Thiam a d'abord, sans faillir, servi l'Ordre des avocats auquel il a toujours appartenu jusqu'à sa disparition. Chacun le sait, il est, pour nous avocats, un légitime sujet de très grande fierté.

Mais, nul, aujourd'hui, ne peut mieux que vous, Monsieur le Président de la République, mesurer les sacrifices qui ont, également, été les siens lorsqu'il a décidé de déposer provisoirement sa robe d'avocat pour servir à la fois l'Etat, la patrie et la cause de tous les peuples d'Afrique. Pour mon plus grand bonheur, il a été mon Maître de stage comme il a été celui d'un grand nombre d'autres avocats dont Monsieur le Bâtonnier Alioune Badara Sène.

Entre temps, il avait, également, guidé les premiers pas de beaucoup de serviteurs de l'Etat dont les vôtres, Monsieur le Président de la République, comme vous aimez à le rappeler souvent.

C'est ainsi, Monsieur le Président de la République, que nous avons tous deux pu partager les enseignements d'un Maître dont nous avons su retenir la droiture, le patriotisme et le sens aigu de la dignité, de l'honneur et de la justice.

En allant vous incliner devant sa dépouille mortelle et en faisant respecter une minute de silence en sa mémoire lors de la cérémonie d'ouverture de la dernière conférence des ambassadeurs à Dakar, vous avez honoré, tout à la fois, sa famille et le Barreau du Sénégal.

Au nom de l'une et de l'autre, je vous en remercie du fond du cœur.

Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

vice-président du Conseil supérieur de la Magistrature.

Succéder à votre prédécesseur n'était pas une tâche facile.

Mais, vous avez réussi et le Barreau du Sénégal ne peut que se féliciter d'une collaboration franche et loyale avec votre département.

Nous émettons le vœu de voir, dans l'année à venir, cette collaboration se renforcer davantage et vous réitérons notre disponibilité à participer à toutes les réunions de votre département relatives à l'amélioration des services judiciaires dont nous ne devons être exclus.

La route est, encore, longue et difficile qui doit nous mener au sommet de la montagne.

Mais, le combat est exaltant et nous n'avons pas d'autre alternative que de le gagner.

Notre discipline devra rester une discipline de fer et il nous faudra davantage, encore, resserrer nos rangs.

Gardons-nous des divisions et gardons nous de ceux, de tous bords, qui ont intérêt à les provoquer.

Gardons-nous, en particulier, de ceux qui, dans nos propres rangs, nourrissent ce dessein, empressés qu'ils sont d'assouvir des ambitions personnelles inavouables au mépris du respect élémentaire de nos règles professionnelles respectives.

A cet égard, notre Ordre professionnel a fait des efforts incontestables. Sa commission disciplinaire, sous la présidence de Madame le Doyen du Conseil de l'Ordre et son conseil de discipline, sous ma présidence, fonctionnent sans relâche pour contribuer à redonner à notre Barreau l'image qu'il n'aurait jamais dû perdre. Telle est la volonté clairement exprimée de la très grande majorité de mes confrères qui n'ont pas hésité à me renouveler leur confiance au cours de nos élections professionnelles de l'année dernière et, ce, malgré les propos contenus dans un document distribué de manière anonyme qui accusait leur Bâtonnier d'être, je cite, «*un Bâtonnier radiateur*». Les avocats ont, ainsi, montré à la face du monde que, dans «*la plus belle démocratie du monde*» qu'est le Barreau, la rigueur dans l'application des sanctions, lorsqu'elles sont méritées, n'exclue pas la bonne gouvernance.

Vous avez pu remarquer, Mesdames et Messieurs les Magistrats que nous nous sommes particulièrement attachés à faire respecter, par les avocats, la règle contenue dans leur serment qui leur impose de ne pas s'écarter du respect dû aux institutions judiciaires et aux magistrats.

C'est que le Maître de mon stage, celui dont j'évoquais, tout à l'heure, la mémoire, m'a expliqué qu'il fallait, quoiqu'il puisse en coûter, en passer par là pour faire ses premiers pas vers un patriotisme vrai, ce patriotisme qui vous fait vibrer et pleurer, qui vous fait prendre conscience de la grandeur de votre mère patrie, qui vous fait mourir pour elle sans regret et qui vous fait prendre conscience de vos grands devoirs envers la Nation toute entière avant de réclamer vos droits grands ou petits.

Alors que bientôt s'achèvera mon mandat de Bâtonnier, je voudrais, très humblement et très respectueusement, en la présence de Monsieur le Président du Conseil

Supérieur de la Magistrature dont nous connaissons tous le véritable amour pour la justice et qui partage avec moi les enseignements du même Maître, exhorter tous mes compagnons de route que sont les magistrats, à faire preuve de la même vigilance patriotique et à prendre toutes les mesures qui s'avéraient nécessaires :

- pour que le gros de leur troupe constitué de magistrats parfaitement intègres ne soit séparé du gros de nos troupes, constitué d'avocats intègres et compétents, par la seule volonté de ceux qui, trop préoccupés par leurs desseins personnels, ont d'ores et déjà démontré qu'ils n'ont aucune place dans le combat que nous menons ensemble ;

- pour que ceux des vôtres qui ne l'auraient pas encore fait, prennent conscience du respect qu'ils doivent aux avocats ainsi que cela est contenu, implicitement certes, mais très clairement, dans le texte du serment que la loi leur impose et qu'ils comprennent, par exemple, que, ne serait-ce que par courtoisie à l'égard des avocats et par respect pour leurs fonctions, ils doivent s'abstenir de contredire les mentions portées sur les plumitifs d'audience à la demande des avocats.

Mais, fort heureusement, comme je l'ai déjà dit, le gros de vos troupes est constitué de magistrats discrets, parfaitement intègres et compétents qui ne devraient pas souffrir du comportement de certains.

Au cours des cérémonies de rentrée solennelle des années précédentes, en présentant mes excuses, par avance, à tous ceux que je ne pouvais pas citer, j'ai déjà eu à souligner l'appréciation qui est la nôtre de vos contributions personnelles aux efforts de développement de la Justice, vos efforts à vous Madame le Premier Président de la Cour de Cassation, à vous Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel, et, tout spécialement, compte tenu des conditions encore plus difficiles dans lesquelles vous travaillez, à vous Madame le Président du Tribunal Hors Classe de Dakar et à vous Monsieur le Président du Tribunal Départemental Hors Classe de Dakar.

Je suis particulièrement heureux, aujourd'hui, alors que mon mandat de Bâtonnier tire à sa fin, de ne pas avoir à rectifier mon jugement et je reste persuadé que mon successeur n'aura pas à le faire. Malencontreusement, j'avais oublié, l'année dernière, de mentionner les efforts de Monsieur le Président Kikou Ndiaye qui a su redresser le Tribunal du Travail qui venait de lui être confié. Il avait compris qu'il ne s'agissait que d'une simple omission et, aujourd'hui, il sait que, non seulement nous approuvons sans réserve sa nouvelle nomination, mais il sait que nous nous en réjouissons et que tous nos vœux de succès l'accompagnent dans sa mission de Premier Président de la Cour d'Appel de Kaolack. Nous sommes d'avance persuadés que ses grandes qualités personnelles, sa grande expérience professionnelle, son humanisme, son intégrité et sa connaissance du droit lui permettront de mener à bien sa mission.

Tous nos vœux accompagnent, également, Monsieur Chimère Diouf qui vient d'être nommé Procureur Général Près de la Cour d'Appel de Kaolack. Puisque l'installation

de cette Cour d'Appel est retardée, il appartiendra probablement à mon successeur de vous dire combien nous avons su apprécier les actions discrètes que vous avez menées, avec tact, en faveur des avocats qui étaient dans la détresse, alors que vous étiez Premier Avocat Général à la Cour d'Appel de Dakar. Nous retiendrons, ici à Dakar, la sobriété et la pertinence de vos réquisitoires percutants.

Tout comme Monsieur le Premier Président Kikou Ndiaye, vous m'avez efficacement aidé à présider le Jury pour l'examen d'accès à la profession d'avocat et, j'ai noté que, malgré les lourdes charges qui viennent de vous être confiées, vous avez spontanément accepté, à ma demande, de faire partie du Jury pour l'examen de cette année.

Nous prions Dieu, le Tout Puissant, pour qu'il aide le nouveau Président de la Cour d'appel de Kaolack et le nouveau Procureur Général près ladite Cour à accomplir les missions que la Nation attend d'eux.

Chers invités,

En nous gratifiant de votre temps, vous nous exprimez tout le respect que vous avez pour une institution aussi prestigieuse que la Justice.

Plus qu'hier, encore, en votre qualité d'élites de la Nation, vous avez une mission certes exaltante mais redoutable, celle de faire du Sénégal, un pays développé, de justice et de paix sociale.

Dans cette perspective historique, le Barreau vous exprime toute sa solidarité et son encouragement.

Monsieur le Premier ministre,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Les tâches qui vous ont été assignées par Monsieur le Président de la République sont lourdes et tout urgentes.

Avec Monsieur le Président de la République, le Sénégal tout entier vous observe et mesurera, jour après jour, les efforts de votre gouvernement pour améliorer le bien-être quotidien des citoyens.

Le Barreau du Sénégal et les Avocats dont les compétences, dans des domaines aussi vastes que variées, sont reconnues bien au-delà des frontières de notre pays, se tiendront donc à votre disposition pour apporter toute l'assistance nécessaire dont vous pourriez avoir besoin.

Notre Barreau aurait pu, déjà, apporter une contribution encore plus significative à l'édification d'un système judiciaire accessible à tous, si, grâce à des

rencontres que nous avons toujours souhaité avoir avec vous et avec Madame le Ministre du Budget, l'on avait pu mettre à notre disposition la somme de 200 millions de francs cfa que Monsieur le Président l'assistance judiciaire.

Nous émettons le vœu de pouvoir vous rencontrer rapidement, Monsieur le Premier ministre ainsi que Madame le Ministre du Budget, pour que cette affaire puisse, enfin, trouver un épilogue dès le début de l'année judiciaire à venir.

Monsieur le Président de la République,

En choisissant le thème d'aujourd'hui, vous avez fait montre d'un courage certain et avez manifesté votre volonté politique de trouver une solution au fléau de la corruption.

N'est-ce pas vous qui disiez, lors de l'ouverture de la conférence sur la «bonne gouvernance et le développement en Afrique», organisée par l'Institut Africain pour la Démocratie, ceci : «A propos de cette question de corruption, avec juste raison, elle doit mobiliser l'intérêt de tous ceux qui militent pour une bonne gouvernance. Elle est incontournable dans toute la problématique de la bonne gouvernance (...) Quant à moi, je suis ouvert pour examiner toutes les propositions pouvant nous aider à réduire les proportions de ce fléau»

J'ai noté avec satisfaction les efforts de Monsieur le Premier ministre pour inscrire son de la République a, depuis deux ans déjà, décidé de nous remettre, hors budget, pour gouvernement dans la même dynamique en donnant des instructions aux fonctionnaires des différents services pour qu'ils participent aux séminaires portant sur le thème de la corruption.

Son gouvernement a souscrit à la Déclaration des ministres africains sur la lutte contre la corruption faite à Washington D.C. le 23 février 1999 qui comporte 25 recommandations parmi lesquelles permettez-moi d'en citer une : *«faire montre de leadership et de volonté politique pour combattre et éradiquer la corruption dans tous les secteurs du domaine public et de la société, en améliorant la gouvernance et la gestion économique, en prenant des mesures vigoureuses pour créer un climat qui favorise la transparence, la responsabilité et l'honnêteté dans le domaine public et privé et en restaurant la confiance du public vis-à-vis du gouvernement».*

Le Barreau exprime à nouveau à ce gouvernement toute sa disponibilité pour l'aider à appliquer rigoureusement les recommandations de ladite déclaration.

Nous avons noté, également, que c'est sous l'égide de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice que le séminaire sur «Justice et Transparence» a été organisé. Ceci attestant de sa volonté d'encourager et de promouvoir les conditions de réalisation d'une meilleure distribution de la justice au Sénégal, alors que, déjà depuis

juillet 1998, Mesdames et Messieurs les membres des Cours et Tribunaux avaient enclenché le mouvement de réflexion sur «*Justice et Transparence*», ce qui a produit un ensemble de «*recommandations et plan d'action*». Selon un rapport fait par un de nos jeunes et meilleurs magistrats, j'ai nommé Monsieur l'Avocat Général Ciré Aly Bâ.

Le Barreau s'en félicite, approuve les recommandations et demande que toutes les mesures soient prises pour leur application effective.

Monsieur le Président de la République,

Conscient du mal qu'elle cause à la bonne gestion politique et économique de tout pays, vous avez décidé de faire inscrire au rôle de cette audience solennelle le dossier de la corruption sous le thème : «*Prévention juridique et traitement judiciaire de la corruption*» Il faut, donc, que l'accusée, la corruption, comparaisse ici et tout de suite par devant nous.

Et, pour satisfaire au rituel, mais avec une petite entorse à la règle, je vais, avec votre permission, mander aux gardes du Palais de Justice de faire comparaître la corruption sans délai.

Gardes, sur ordre de Monsieur le Président de la République, je vous mande donc de conduire immédiatement la corruption à la barre de cette Cour !

Faisons silence, observons ce qui va se passer, surveillons la porte d'entrée du prétoire et ... Patientons, ...

Ah, Elle n'arrive pas encore ! Cela est normal, car chacun peut comprendre qu'il faudra du temps aux gardes pour retrouver la corruption et rassembler son immense et hideux cortège de corrompus et de corrupteurs nauséabonds.

Patientons encore un peu, elle va arriver dans ce prétoire puisqu'elle a régulièrement reçu une citation à comparaître ...

Mais, elle ne vient toujours pas ! Force nous est maintenant de constater que notre patience a été abusée, car la corruption qui n'a que mépris pour la Justice ne comparaitra jamais à visage découvert.

En vérité, Monsieur le Président de la République, si, malgré tout, nous décidons de poursuivre les débats en son absence, comme je suis certain que vous le déciderez, nous n'aurons pas à craindre d'être accusés d'avoir violé les droits de la défense et le principe du contradictoire qui gouverne les débats judiciaires, car la corruption est partout.

Nous pouvons être persuadés qu'ayant glissé quelques oreilles ici et là dans notre prétoire, elle reste très attentive à ce qui a été dit et à ce qui va se dire et que, par conséquent, la règle du contradictoire sera bel et bien respectée en ce qui la concerne.

Alors disons-lui qu'elle tue ainsi que l'a écrit Monsieur Pierre Péan dans son livre intitulé «*L'Argent noir*» qui a mis en relief le danger que constitue la corruption en ces termes,

je cite. «*Plus que la peste hier et le sida aujourd'hui, la corruption tue.*» Pour parler clair, en détournant à leur profit l'argent public, en méprisant, au-delà de toute décence, l'intérêt général, de nombreuses élites du Tiers monde doivent être tenues pour responsables, au moins partiellement, de la misère dans laquelle croupissent au moins deux milliards d'êtres humains. Par un enchaînement pervers et souvent mécanique, la corruption est devenue l'un des facteurs essentiels du sous développement. Traitée généralement à la rubrique «*faits divers*», elle devrait, dans certains cas, passer à celle des «*crimes contre l'humanité*».

Depuis 1988, année à laquelle le livre a été écrit, la situation économique des pays du Tiers monde s'est aggravée et les scandales financiers se sont multipliés. Et, c'est vous, Madame Marième Diop Guèye, juge au Tribunal départemental Hors Classe de Dakar, qui avez eu la délicate mission de nous faire rapport sur ce sujet.

Je puis vous dire que vous avez admirablement bien réussi votre mission.

Vous avez, surtout, fait preuve d'un courage extraordinaire que tous les avocats et tous vos collègues sauront vous reconnaître, en n'omettant pas de souligner malgré les fonctions qui sont les vôtres, les ravages de la corruption au sein même de l'institution judiciaire.

Vous nous avez rappelé, en effet, que lorsqu'il s'agit de comparaître devant la justice, nos concitoyens recherchent, avant tout, les moyens d'obtenir satisfaction quelle que soit la justesse de leurs causes, de sorte qu'ils ne considèrent plus leurs juges que comme des «*cuillères*» à utiliser pour ne pas se «*brûler*».

En parlant à propos du processus judiciaire, vous avez reconnu que, je vous cite Madame : «*malheureusement, il faut le dire, le fonctionnement quotidien du service public semble se mouvoir dans une telle logique*». Et, dans un paragraphe consacré à la sécurité juridique et judiciaire, vous avez dénoncé l'absence de recours aux sanctions en déplorant le fait qu'au lieu d'être sanctionné conformément à la loi, je vous cite à nouveau, «*très souvent, le fonctionnaire corrompu est mis au placard ou déplacé tout simplement*».

Votre heureuse prise de conscience de l'existence et des effets très négatifs du fléau de la corruption sur notre système judiciaire me dispense d'en dire davantage et de remuer «*la cuillère*», pardon, je voulais dire «*le couteau*», dans la plaie.

Je réalise que vous en souffrez comme en souffrent tous vos collègues intègres méditant probablement, en silence, la pensée d'Alain Etchegoyen dans son livre intitulé «*le Corrupteur et le Corrompu*» qui a dit avec raison : «*Il ne suffit pas de mettre à l'ombre quelques-uns, il faut dissiper l'ombre qui plane sur tous*».

Vous devez aussi appréhender la souffrance de tous les justiciables qui s'adressent à la justice sans «*cuillère*» et la souffrance quotidienne des avocats :

- qui, pour certaines décisions judiciaires injustifiables, ne peuvent donner aucune explication convaincante à leurs clients ;

- qui, surtout, lorsque ces décisions sont parfaitement motivées en droit, n'arrivent même plus à en convaincre leurs mandataires, lesquels, toujours obsédés par la recherche de la meilleure «*cuillère*», exigent une multiplication injustifiée des recours ;

- qui sont quotidiennement confrontés à la concurrence des intermédiaires de tous poils, de tous acabits, qui sont souvent menteurs et perfides et qui ne craignent et ne respectent personne. Par exemple, songez, Monsieur le Président de la République, que j'ai recueilli les confidences d'un magistrat parfaitement intègre qui me disait avoir assisté à une scène extraordinaire, alors qu'il se trouvait dans le bureau de l'un de ses collègues, lui, aussi, parfaitement intègre. Ce collègue avait, en effet, reçu, coup sur coup, dans la même minute ou presque, la visite inopinée de deux intermédiaires différents. Ce qui est extraordinaire, c'est qu'ils prétendaient tous deux agir à votre requête dans une affaire qui ne vous concernait ni directement, ni indirectement, alors que chacun connaît le respect que vous avez pour notre Constitution et alors que chacun sait que vous faites un point d'honneur à ne jamais intervenir dans les affaires judiciaires.

Ce qui est encore plus extraordinaire, c'est que ces deux intermédiaires, alors même qu'ils prétendaient agir pour le compte du même requérant, avaient présenté des demandes parfaitement contradictoires puisque le premier souhaitait une solution pour une affaire judiciaire en cours en faveur de l'une des parties alors que le second soutenait l'autre partie... Voilà le type d'intermédiaires perfides et abjects auquel nous sommes toujours confrontés. C'est pourquoi le Barreau soutiendra vigoureusement, entre autres, toutes initiatives visant à assurer la sécurité du Palais de Justice avec ses abords et à interdire l'accès de ce Palais aux parasites qui n'ont rien à y faire en affirmant avec force qu'il n'y a aucune raison pour que nos Palais de Justice soient moins protégés que le Port autonome de Dakar où toute personne qui s'y introduit sans raison peut se voir poursuivre en justice.

Mais, il faut le reconnaître, les perversions du système judiciaire ne sont pas l'apanage du Sénégal.

Ce n'est pas un hasard si, pour définir la corruption au sens passif, le «*Littré*» qui ne connaît pas notre système judiciaire sénégalais et qui ne pouvait pas y faire référence, s'exprime en ces termes, «*Au sens passif. Ce juge est soupçonné de corruption, d'avoir été corrompu*».

Ce n'est pas un hasard, non plus, si ce même «*Littré*», dans le même paragraphe, rappelle l'affirmation suivante de Bossuet qui n'a pas pu connaître le Sénégal et qui,

donc, ne parlait davantage pas de nous : *«Ne parlons pas des corruptions qu'on a honte de se reprocher, parlons de la lâcheté ou de la licence d'une justice arbitraire qui, sans règle et sans maxime se tourne au gré de l'ami puissant».*

Le mythe selon lequel la corruption est une question de culture est, donc, dissipé depuis longtemps.

L'organisation non gouvernementale *«Transparency International»* souligne le caractère universel de la corruption et a publié, récemment, son *«indice des perceptions de la corruption»* en y classant les Etats par ordre croissant de 1 à 99.

Notre pays n'y occupe pas une très bonne place puisqu'il est classé 58^{ème} et qu'il est devancé par des Etats africains tels que le Botswana, la Namibie, l'Afrique du Sud, la Tunisie, le Malawi, le Maroc, le Mozambique et la Zambie.

Notre pays devance, cependant, d'autres pays africains comme l'Egypte, le Ghana, la Côte d'Ivoire, l'Ouganda, le Kenya, la Tanzanie, le Nigeria et le Cameroun.

Aujourd'hui, toute la communauté internationale s'agite pour lutter contre la corruption en reconnaissant la justesse des préoccupations de *«Transparency International»* qui, je cite, *«sont d'ordre :*

- **humanitaire**, car la corruption entrave et dévoie le développement et mène à un accroissement des abus des droits de l'homme.

- **démocratique**, car la corruption mine les démocraties et, en particulier, les progrès effectués par bon nombre de pays en voie de développement ou des pays en transition.

- **Ethique**, car la corruption mine l'intégrité de la société ;

- **Et pratique**, car la corruption fausse les transactions commerciales et prive les populations des avantages qui peuvent en découler».

Cette compréhension est partagée par les auteurs du manuel sur la Gouvernance et l'Economie en Afrique, dans la mesure où ils perçoivent la corruption. *«...comme un échec de la gestion politique , un échec avec des conséquences économiques et politiques tangibles.»*

Quant à Alain Etchegoyen il a dit, je cite à nouveau : *«La corruption est dans l'Etat comme le ver dans le fruit, constamment lorsque le Pouvoir est absolu.*

Elle est tout autre lorsqu'il s'agit d'une République car celle-ci fonctionne grâce aux élites politiques, industrielles, commerciales, médiatiques qui, lorsqu'elles sont

touchées par la corruption, l'ombre de celle-ci s'étend et se répand sur elles. Cette situation est grave car une société dont les élites sont discréditées est en péril quand même elles ne seraient pas toutes corrompues».

On comprend, dès lors, l'impérieuse nécessité de l'émergence, dans la communauté internationale, par delà les coups médiatiques et les discours à «effets», d'une véritable volonté politique pour que la corruption ne soit plus le fondement d'aucune République et pour que ce cancer cesse de miner lentement et puissamment les institutions des Républiques.

La France, elle-même, qui n'occupe que la 22^{ème} place dans l'indice publié par «*Transparency International*», a adopté une série de projets de lois visant à transposer, dans son droit interne, l'ensemble des engagements pris dans le cadre des cinq traités de l'Union Européenne relatifs à la prévention de la corruption et au Traité de l'OCDE consacré au même objet.

Le Sénégal qui ne peut pas rester à la traîne devra, à son tour, prendre les dispositions urgentes qu'exige la situation.

Madame Marième Diop Guèye vient de nous rappeler l'ensemble du contexte législatif et réglementaire sur lequel nos juges peuvent déjà s'appuyer, en évoquant, entre autres, les dispositions de notre loi sur l'enrichissement illicite. Cette loi ne mérite certainement pas de tomber en désuétude, même si elle mérite d'être mieux adaptée aux droits de la défense et, d'autre part, pour ne pas ressembler à un simple outil de chasse aux sorcières. A cet égard, je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler que la chasse aux sorcières serait l'un des moyens les plus sûrs de rendre inefficace la lutte contre la corruption, selon «*Transparency International*» qui se prononce plutôt en faveur de politiques de fond impliquant un véritable changement des mentalités et une réelle prise de conscience des effets ravageurs de la corruption pour nos sociétés, donc, pour nos enfants.

Au contexte législatif évoqué par Madame Marième Diop Guèye, je voudrais simplement ajouter les dispositions de notre loi n° 94 – 63 du 22 août 1994 relative à la libre concurrence, loi dont l'article premier précise qu'elle a, pour objet :

«D'assurer la loyauté et la régularité des transactions et notamment la transparence des prix...»

Mais, Madame Marième Diop Guèye a pris soin d'indiquer qu'à l'évidence, ces textes ne suffisent pas.

Elle nous a fait des propositions concrètes en visant, d'une part, l'assainissement du secteur privé et, d'autre part, l'amélioration des affaires publiques.

Toutes ses propositions sont intéressantes et méritent de retenir pleinement l'attention de nos pouvoirs publics qui pourraient, également, trouver une source d'inspiration dans la

documentation électronique, mise à la disposition du public, sur le site «web» de «*Transparency International*»

On y trouve toutes sortes d'outils juridiques, adoptés, ici et là, de par le monde, pour la lutte contre la corruption, de sorte qu'il suffit d'y piocher pour trouver des textes qui, avec un peu d'imagination, pourraient parfaitement être adaptés à la situation du Sénégal. Je pense, en tout cas, qu'aucune piste, ne mérite d'être négligée.

Pour ma part, j'ai été particulièrement frappé de relever, en particulier, que l'axe central de la plupart de ces outils juridiques était l'obligation faite à tous les fonctionnaires publics de relever périodiquement l'ensemble de leurs avoirs et de leurs prises d'intérêts, pour eux-mêmes et pour les membres de leurs familles.

Tel est, notamment, le cas en Papouasie-Nouvelle-Guinée où une loi organique de 1975 étend cette obligation, même aux ministres du gouvernement.

Tel est, encore le cas, pour la République de Gambie voisine qui, depuis 1982 a adopté une loi relative à «l'évaluation d'actifs et de propriétés et à la prévention des pratiques de corruption». Cette loi crée une commission indépendante, avec les plus larges pouvoirs d'investigation, pour l'évaluation des actifs des fonctionnaires de l'Etat.

Au Sénégal, à ma connaissance, seul le nouveau texte relatif à la toute nouvelle Cour des Comptes met une semblable obligation à la charge des membres de cette Cour.

Je crois très fermement, cependant, que cette obligation mériterait d'être largement étendue à toutes les personnes occupant un emploi de l'Etat impliquant, directement ou indirectement, la prise de décisions pour le compte de l'Etat ou la gestion des biens de l'Etat.

Je crois que nous tirerions avantage à créer une commission d'évaluation des actifs et des prises d'intérêts des personnes impliquées dans la gestion des biens publics et des services publics. Cela ferait taire les rumeurs injustifiées qui tuent les innocents aussi sûrement que la corruption tue l'Etat.

Cela permettrait, aussi d'augmenter le nombre d'innocents et nous en avons bien besoin.

Cela permettrait, encore, de justifier le renversement de la charge de la preuve contenu dans la loi sur l'enrichissement illicite qui, jusqu'à présent, reste totalement injustifiable pour les défenseurs des droits de la défense que sont les avocats. Cela donnerait, enfin, un nouveau élan à cette loi.

Mais, les contrôles d'une telle commission se révélerait vite totalement inefficaces, si la commission n'était pas dotée de moyens nécessaires pour poursuivre ses investigations à l'Etranger.

Je plaide, donc, pour que l'Etat multiplie les initiatives en vue de nous doter des instruments juridiques internationaux :

- indispensables à l'appréhension des faits délictueux et criminels accomplis à l'étranger par des Sénégalais ou des étrangers ;

- et indispensables à la promotion d'une véritable coopération des autorités judiciaires sénégalaises avec les autorités judiciaires étrangères.

A cet égard, je voudrais vous rappeler, que si la convention de l'OCDE relative à la corruption a été signée par les 29 Etats membres, elle a également, été signée par 5 autres Etats non-membres : l'Argentine, le Brésil, la Bulgarie, le Chili, et la Slovaquie.

Pourquoi, donc, faire compliquer lorsque l'on pourrait faire simple en nous associant à ces pays pour modifier, en conséquence, les dispositions de notre code pénal et de notre code de procédure pénale, ce qui nous permettrait de consacrer, ensuite, notre énergie à la résolution d'autres problèmes aussi urgents que celui de la corruption ?

Ceci étant, je tiens à déclarer solennellement, haut et fort, au nom de tous mes confrères que :

- nous autres avocats restons libres et indépendants.

- et que, comme tels nous refusons d'être incorporés dans la meute de ceux qui ne cessent d'aboyer contre l'Etat en l'accusant de tous les maux, sans être conscients de leurs propres devoirs.

Nous refusons, lorsqu'il s'agit de corruption, de nous réfugier derrière l'absence, réelle ou supposée, de volonté politique pour lutter contre ce fléau.

Nous constatons, en tout cas, que vous avez librement choisi, Monsieur le Président de la République, de nous exprimer sur ce point en toute indépendance, alors qu'ailleurs on nous menace des pires sanctions dès que nous commençons à nous plaindre d'actes qui sont tellement incompréhensibles que seule la pratique de la corruption pourrait les justifier.

Et, nous nous souvenons des propos du président Kennedy qui disait :

«Chaque société obtient la sorte de criminels qu'elle mérite. Mais, ce qui est également vrai, c'est que chaque société obtient la sorte d'application des lois qu'elle désire».

Cela est parfaitement vrai.

Allons donc ! Qui pourrait réellement nous faire croire que ce serait la seule absence de volonté politique qui obligerait les justiciables sénégalais, avant d'entrer dans une enceinte

judiciaire, à se barder de gris-gris de toutes sortes et à rechercher frénétiquement la bonne «cuillère» quand ce n'est pas, pour les plus gourmands d'entre eux, la bonne «louche», voire, la bonne «truelle».

En tout cas, et je vous demande pardon de prendre encore une liberté sur les usages en vous prenant pour exemple, Monsieur le Président de la République, je crois, que depuis 25 ans que je fréquente les prétoires, personne ne vous a vu entrer dans une salle d'audience muni d'une quelconque espèce de «cuillère».

La vérité est que, même si je crois à la vertu des lois répressives, même si je crois à la nécessité de sanctionner sévèrement tous corrupteurs et tous corrompus qui méritent d'être mis au ban de la société, même si je crois que la corruption n'est pas «une question de culture», même si je crois qu'il faut multiplier les mécanismes de contrôle et assurer une véritable transparence dans les actes de la vie publique, même si je crois que la corruption est liée à la pauvreté, mais, en plus partie seulement car, souvent, les plus grands corrompus sont ceux là même qui n'ont besoin de rien, je reste persuadé que nous n'arriverons à rien si nous ne bâtissons pas une réelle politique anticorruption s'appuyant, avant tout, sur une véritable politique de l'éducation.

Or, l'éducation ne vaut que par l'exemple, cet exemple de désintéressement, d'intégrité, d'objectivité, de responsabilité, de franchise et d'honnêteté que nous ont laissé nos mères, nos pères et nos aïeux.

Bon sang, il n'est pourtant pas si loin ce temps où les enfants comprenaient sans peine les propos de leurs parents qui leurs expliquaient que : «*les Institutions demeurent, les hommes meurent, se retrouvant seuls dans leur tombe, sans leurs biens mal acquis,*» pour se rappeler trop tard les paroles de Dieu rappelées dans le Saint Coran :

«*Ne manger pas vos biens entre vous injustement et ne le donnez pas aux juges pour manger une partie des biens des autres en pur péché alors que vous savez que vous êtes dans votre tort*»

J'ai déjà été trop long, je le sais.

Mais puisque nous parlons des vertus de l'éducation, permettez-moi simplement de terminer en rappelant que, dans l'un des passages du dessin animé «*le Roi lion*», tourné, si l'on peut dire, en terre africaine, le jeune «*Pumba*» croit pouvoir consoler son ami «*Simba*» en lui disant «*on ne retourne jamais en arrière*».

Et, pourtant, c'est en se tournant vers le passé et en y puisant les vertus de l'éducation qui lui avaient été léguées par son père décédé que le jeune Roi a pu retrouver toutes ses forces.

Laissez-moi, donc, croire, encore, qu'il n'est pas trop tard pour que chaque agent de l'Etat trouve, dans les miroirs de l'âme de nos concitoyens qui ne comptent que sur

vous et en vertu de la dignité qui a toujours caractérisé notre Nation, la force de rejeter cette affirmation d'Oscar Wilde qui disait «*Je peux résister à tout, sauf à la tentation*».

A présent, Monsieur le Président de la République, je vous prie de bien vouloir me faire donner acte au plumentif de l'audience de ce que, malgré ma trop longue plaidoirie, la corruption n'a toujours pas comparu dans ce prétoire à visage découvert...

Nous pouvons donc en déduire qu'elle refuse de le faire parce qu'elle ne dispose d'aucun moyen de défense et que, de ce fait, nous devons la condamner, sans restriction, sans hésitation et sans appel.

Je vous remercie infiniment de votre attention.